

Le 28 septembre 2010

Youssef El Jaï  
Chef du Service des arts médiatiques  
Conseil des Arts du Canada  
350, rue Albert, C.P. 1047  
Ottawa, Ontario K1P 5V8

Cher Monsieur El Jaï,

Je vous écris pour vous faire part de trois demandes provenant de l'Alliance des arts médiatiques indépendants. En tant qu'organisme national de services aux arts et en tant que groupe de lobby, l'un de nos mandats est de synthétiser et de verbaliser les perceptions, les préoccupations et les aspirations de la communauté des arts médiatiques à travers le pays.

C'est dans cet esprit que nous vous présentons trois demandes formelles de nos membres. Ces trois demandes sont détaillées dans les pages ci-jointes.

- La première demande concerne des données sur l'octroi des bourses de création aux artistes individuels en région.
- La deuxième demande concerne l'amélioration des procédures de traduction des demandes soumises en français par les organismes en arts médiatiques.
- La troisième demande propose l'initiation d'un dialogue entre le Service des arts médiatiques et la communauté des arts médiatiques concernant la question de la préservation des œuvres médiatiques.

L'AAMI considère que notre relation privilégiée avec le Service des arts médiatiques est d'une valeur inestimable pour la communauté qui englobe nos membres ainsi que pour le milieu des arts médiatiques dans son ensemble. Au nom de la communauté, nous croyons que l'AAMI a un important rôle national à jouer en tant qu'interlocuteur auprès du Conseil et nous sommes privilégiés de pouvoir travailler avec vous sur un plan partagé d'avancement de la discipline et de ses mécanismes qui permettent son développement.

Le Service des arts médiatiques a fourni des efforts gigantesques au cours de la dernière année afin de procéder à la révision des programmes d'aide au fonctionnement des organismes. Nous comprenons que le personnel du Service a été sollicité de manière considérable par ce processus et nous souhaitons vous faire part de notre compréhension face à l'importance de cette révision.

Étant donné les priorités du Service, nous sommes conscients qu'il n'existe pas de moment idéal pour présenter ces demandes. Nous apprécions l'évolution constante du dialogue avec vous et votre équipe sur les problématiques et les questions qui affectent la communauté, en particulier celles qui sont énoncées ci-dessus, et nous attendrons le moment opportun pour engager ces conversations.

J'aimerais également mentionner que la directrice nationale Jennifer Dorner sera de retour en poste le 1<sup>er</sup> novembre 2010. Elle sera présente lors de la rencontre des organismes nationaux de services aux arts, organisée par le Conseil et qui aura lieu à Ottawa ce jour-là. Elle est

**imaa-aami**  
6560 ave. de l'Esplanade #304, Montréal, QC H2V 4L5  
(514) 522 8240 | [info@imaa.ca](mailto:info@imaa.ca) | [www.imaa.ca](http://www.imaa.ca)

impatiente de vous rencontrer, vous et les membres de votre équipe qui pourraient assister à cette réunion.

S'il était possible pour vous et moi de nous rencontrer avant le 1<sup>er</sup> novembre afin de discuter des questions soulevées plus haut, j'en serais fort honoré. Si votre emploi du temps ne le permet pas, madame Dorner sera heureuse de faire le suivi avec vous sur ces points, après cette date.

Sincèrement,

Timothy Dallett  
Directeur national par intérim

Ci-joint :

— Détail des demandes de l'AAMI auprès du Service des arts médiatiques (3 pages au total)

## Requêtes de l'Alliance des arts médiatiques indépendants auprès du Service des arts médiatiques du Conseil des Arts du Canada, octobre 2010

### 1. Re : Données régionales sur l'octroi des bourses aux artistes individuels

Au nom de la région de l'Atlantique composée des organismes en arts médiatiques des provinces du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse, de l'Île-du-Prince-Édouard et de Terre-Neuve et Labrador, l'Alliance des arts médiatiques indépendants demande que le Service des arts médiatiques du Conseil des Arts du Canada rende accessible l'information suivante :

*un comparatif détaillé des demandes de subventions des artistes et leur taux de succès, par région, pour tous les concours adressés aux artistes individuels en arts médiatiques depuis l'année 2000.*

Nous ne souhaitons pas connaître le nom des artistes eux-mêmes, mais plutôt une comparaison détaillée :

- du nombre de demandes déposées,
- de leur taux de succès,
- et des montants alloués
- 

aux artistes des différentes régions à travers le pays au cours des 10 dernières années.

Cette demande d'information est née d'une profonde inquiétude quant à l'équité régionale sur la distribution des ressources qui soutiennent la création des arts médiatiques à travers le Canada. Cette demande permettrait à notre communauté de déterminer si notre inquiétude quant au niveau de la distribution régionale des bourses aux artistes médiatiques individuels est fondée.

Les organismes en arts médiatiques font partie d'une écologie de production artistique locale et régionale. Les bourses octroyées aux artistes individuels pour la production d'œuvres médiatiques jouent un rôle crucial dans l'équilibre de cette écologie. Dans ce contexte, la région de l'Atlantique a raison de croire que sa communauté des arts médiatiques est désavantagée structurellement.

Cette demande de données reflète l'hypothèse qui stipule que l'écologie de la création en arts médiatiques — incluant les bourses du Conseil aux artistes médiatiques individuels — n'atteint pas son plein potentiel dans la région de l'Atlantique. Nous croyons qu'il y aurait un cycle récurrent de faible taux de succès pour les demandes de subventions provenant de l'Atlantique qui agirait comme facteur de dissuasion auprès des demandeurs, ce qui conduirait à encore moins d'octrois de bourses dans cette région. Est-ce que la combinaison des ressources déployées auprès des artistes médiatiques et des organismes qui les desservent est réellement composée d'une relation synergique qui permet à cette communauté régionale d'atteindre son plein potentiel ?

Les iniquités provinciales en matière d'accessibilité aux sources de financement affectent profondément les capacités et la pérennité des organismes et contribuent à renforcer davantage les disparités structurelles. Ultimement, ces disparités affectent l'équité et le caractère compétitif des évaluations nationales.

Nous sommes conscients qu'en tant qu'institution nationale, le Conseil des Arts a un mandat défini qui ne tient pas compte des considérations relatives aux ressources disponibles localement. Néanmoins, nous souhaitons que vous preniez en considération la question de la

disparité régionale, en tenant compte du fait que le Conseil a déjà entrepris des initiatives ciblées, en collaboration avec des partenaires provinciaux. Dans le cadre des paramètres déjà établis par le Conseil, si vous étiez ouverts à un dialogue exploratoire sur ce sujet, nous souhaiterions ardemment y contribuer.

## **2. Re : Traduction des demandes de subventions soumises en français**

Au nom des membres de l'AAMI de la région du Québec comprenant 19 organismes dans cette province, l'Alliance demande que le Service des arts médiatiques continue de prendre en considération la nécessité de traduire les demandes de subventions écrites en français par les organismes qui demandent une aide au fonctionnement auprès du Service des arts médiatiques.

Nous souhaitons poursuivre le dialogue et la collaboration déjà amorcés précédemment par les directeurs régionaux de l'AAMI — région du Québec et vous-même afin de réduire au strict minimum toute disparité dans la charge de travail et dans la présentation de demandes de subventions écrites en français qui nécessitent une traduction vers l'anglais. Nous sommes au courant que cette discussion a déjà été amorcée et que de nouvelles propositions d'accommodements et des améliorations ont été proposées récemment, comme la possibilité d'une traduction simultanée lors des rencontres des comités d'évaluation par les pairs lors de l'étude de ces mêmes demandes d'aide.

Votre volonté d'explorer et d'implémenter ces améliorations est grandement appréciée. Nous comprenons également que le nouveau programme à venir pour les demandes d'aide au fonctionnement des organismes comportera un format (et donc une longueur) différent de par le passé.

Néanmoins, l'AAMI souhaite souligner que le montant présentement alloué aux organismes qui souhaitent s'occuper eux-mêmes de faire effectuer le travail de traduction est insuffisant pour couvrir les coûts de services professionnels de traduction. Non seulement les organismes francophones doivent-ils assumer la tâche administrative supplémentaire qui consiste à coordonner, réviser et soumettre de nouveau la version traduite de leurs demandes (s'ils veulent conserver le contrôle éditorial sur leur présentation devant le jury), mais ils reçoivent également des fonds insuffisants pour présenter leur demande de manière professionnelle dans la langue officielle alternative. Ceci représente une iniquité dans l'administration du programme.

*Sur la base des programmes d'aide au fonctionnement en place précédemment, légitimement nous demandons que le montant alloué aux organismes pour les dépenses de traduction de leurs demandes soit doublé et passe ainsi de 750\$ à 1500\$ et qu'on accorde aux organismes 4 semaines supplémentaires après la date butoir afin de remettre la version traduite de leur demande.*

Étant donné les changements imminents qui seront apportés aux programmes d'initiatives spécifiques et aux projets ponctuels, cette requête ne couvre pas spécifiquement la traduction de ce type de demandes d'aide. Nous aimerions toutefois relever le fait que des organismes plus petits et ayant des ressources limitées pourraient être désavantagés en regard de la traduction de leurs demandes et dans ces circonstances, nous vous encourageons à prendre en considération leurs besoins de la même manière.

### **3. Re : Dialogue sur la question de la préservation des arts médiatiques au sein des organismes en arts médiatiques indépendants**

*L'Alliance des arts médiatiques indépendants demande qu'un dialogue soit amorcé avec le Service des arts médiatiques concernant les problématiques reliées à la préservation des œuvres médiatiques.*

Nous reconnaissons les discussions que nous avons eues avec vous précédemment selon lesquelles la préservation ou la conservation d'œuvres d'art ne font pas partie du mandat du Conseil des Arts du Canada, à l'exception de quelques domaines spécifiques.

Cependant, dans le domaine des arts médiatiques, les appareils technologiques de certains systèmes médiatiques — incluant l'entreposage, la récupération et la présentation — ne peuvent pas être séparés de l'œuvre elle-même. Certaines technologies médiatiques déterminent l'existence ou non d'œuvres en particulier. Si une œuvre ne peut pas être expérimentée, elle ne peut donc pas exister.

Le cycle de vie limité des systèmes industriels qui établissent les formats et les standards médiatiques fait partie de tous les aspects de la production, de la diffusion, de la distribution et de la dialectique concernant les arts médiatiques.

Nous postulons que les questions de préservation, de migration et d'émulation au sein du milieu ne sont pas seulement urgentes, mais sont pertinentes et appropriées à tous les modes d'activités en arts médiatiques. Cette pertinence va bien au-delà de la notion étroite de 'conservation' comme telle. Le développement de perspectives et d'approches sur l'historicité des systèmes médiatiques est fondamental à l'évolution constante de la discipline.

Étant donné que les programmes et les activités du Service des arts médiatiques jouent un rôle intégral dans le secteur canadien des arts médiatiques, nous croyons qu'un dialogue entre le service et la communauté sur ces questions est opportun et crucial. L'AAMI souhaite vous faire part de l'expérience et de la vision de notre communauté. Nous serions très reconnaissants d'avoir une conversation avec le Service des arts médiatiques sur des idées, des stratégies et des approches afin d'aider le milieu à répondre de manière stratégique aux défis que l'évolution technologique impose dans l'accès continu à l'héritage évolutif du travail des artistes médiatiques canadiens.